

Le mot de la Vice-Présidente



La communication électronique : une nouvelle compétence à la CCVA

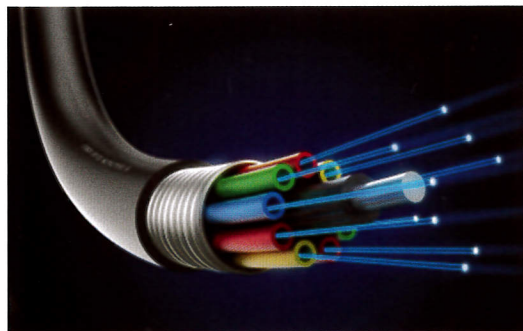
Le conseil communautaire a décidé le 28 janvier 2016 d'approuver le transfert de compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques à la Communauté de communes du Val de l'Aisne (CCVA). Dans le département de l'Aisne, l'USEDA est en

charge des aspects techniques et financiers du déploiement du réseau Très Haut Débit. C'est donc cette structure qui interviendra dans notre territoire. A noter que parallèlement, l'État a demandé aux grands opérateurs d'équiper les villes importantes de l'Aisne. Ainsi, le très haut débit sera déployé par Orange, dans les Communautés d'Agglomération de Saint-Quentin, de Laon et la Ville de Soissons.

4

Un peu de technique :

La fibre optique est un très fin fil de verre ou de plastique qui conduit la lumière et sert à transmettre des données. Celles-ci sont transportées sur des milliers de kilomètres à la vitesse de la lumière...



Les deux principales solutions techniques qui seront utilisées pour amener le haut débit chez vous :

- Le FTTH ou Fiber To The Home est le déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à votre domicile.
- Le Très Haut Débit (THD) offre un accès internet à débit bien supérieur au « haut débit ».

Il donne accès aux dernières offres internet, multiservices et aux futurs usages (télétravail, domotique, TV 3D.....).

«La fibre chez moi, c'est pour quand ?»

La mise en œuvre sur le territoire de la CCVA est prévue de 2017 à 2019. Elle sera déployée à Braine en 2018. Le moment venu, vous serez informé par la mairie de la marche à suivre.

Pour en savoir plus sur ce sujet : nous vous invitons à aller sur le site <http://raiso02.fr> à la rubrique « planning de déploiement », vous trouverez des informations sur la commune de votre choix.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Appuyée par le bureau d'étude Environnement Conseil, la commune de Braine est engagée dans un processus d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme depuis un peu plus d'un an. Le diagnostic, l'état initial de l'environnement et les grandes lignes du projet ont été arrêtés.

Ces éléments ont été présentés le 3 novembre 2015 en réunion publique.

Depuis, la commission urbanisme travaille sur la délimitation des zones et aux règles qui s'y appliqueront. Une réflexion est également menée sur l'aménagement opérationnel des futurs projets à urbaniser, notamment sur la partie Nord de la ville. Avant d'être approuvé et applicable sur le territoire communal, le PLU sera présenté à la population lors d'une nouvelle réunion publique dont la date reste à déterminer. S'en suivra alors une phase d'enquête publique, durant laquelle les habitants pourront venir faire part individuellement de leurs remarques en mairie auprès d'un commissaire enquêteur.

Ces remarques seront toutes analysées. Préalablement, les Personnes Publiques Associées (DDT, Chambre d'agriculture, CCI, Région Hauts de France...) auront été consultées et donneront un avis qui sera annexé au dossier d'enquête publique, puis analysé au même titre que le rapport du commissaire enquêteur. Le PLU devrait être approuvé en mars 2017.

Marie-Claude Lainé